



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 10/07/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 10 juillet 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 3 - regime-soutien-athletes

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise Adjoins, Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Monsieur LAUGA Martin, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric

#### **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Monsieur JUDIT Jean-François (donne pouvoir à Madame LUGUET Pascale), Madame LEBEAU Françoise (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique), Monsieur LAFUENTE Jean-Michel (donne pouvoir à Madame PERTHUIS Nicole), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise), Madame PIOFFET Nelly (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Monsieur ALIBERT Fabien (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	019
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	07

**I - Exposés des motifs**

Afin de soutenir la réussite des sportifs boétiens participant à des compétitions fédérales au plus haut niveau (national et international), la commune souhaite mettre en place un régime d'aide exceptionnel qui viendra compléter le dispositif « SESAME » - visant à favoriser la pratique sportive et culturelle des jeunes Boétiens – et le soutien municipal aux clubs à travers la mise à disposition d'équipements et le versement de subventions.

Il conviendrait ainsi de soutenir les performances des athlètes de moins de 30 ans au plus haut niveau (individuelles ou collectives) en subventionnant des frais de déplacement dès lors qu'ils atteindraient une finale nationale ou qu'ils seraient qualifiés pour une compétition internationale.

La subvention serait versée uniquement aux clubs concernés et sur présentation des factures des dépenses réellement engagées. Les clubs boétiens éligibles devront avoir signé une convention d'objectifs avec la ville de Boé.

Les propositions ci-dessous constituent donc des plafonds de versement :

Déplacement aller/retour	Montant de la subvention
Jusqu'à 300 km	100 €
De 301 à 600 km	200 €
De 601 à 900 km	300 €
De 901 à 1200 km	400 €
Plus de 1200 km	500 €

**II - Considérants et références juridiques**

Considérant la consultation des présidents des clubs les plus concernés,  
Vu l'avis de la commission sport et citoyenneté,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

*ABSTENTION(S) : Madame RELLA Stéphanie*

**INSTAURER** le régime d'aide aux athlètes se qualifiant pour des finales nationales ou des compétitions

Rapporteur : **Monsieur Frédéric SAINT-BEAT**

internationales selon les modalités définies ci-dessus et le barème ci-après :

Déplacement aller/retour	Montant de la subvention
Jusqu'à 300 km	100 €
De 301 à 600 km	200 €
De 601 à 900 km	300 €
De 901 à 1200 km	400 €
Plus de 1200 km	500 €

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Frédéric SAINT-  
BEAT

Mme Pascale Luguet